

Selon les recommandations d'organisation INRS des formations SST et selon les dispositions du dernier « protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 » en vigueur et/ou d'autres protocoles spécifiques en fonction des publics formés, des zones géographiques...

Durée

14 heures (2 journées)

Personnes concernées

Toute personnes qui, dans le cadre de son activité professionnelle, doit exercer la mission de sauveteur secouriste du travail (SST).

Type de formation : Présentiel

Pré requis

- * Aucun
- * L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies .

Objectifs

- Savoir intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art.L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art.R.4224-16) et la présence de secouristes (art.R.4224-15).

Durée de validité : 2 ans

Méthode pédagogique

- * Acquisition des techniques pratiquées individuellement.
- * Exercices pratiques par jeu de rôle (gestion d'accident/ de situation dangereuse).
- * Evaluations formatives et épreuves certificatives.

Moyens pédagogiques

- * Salle équipée de chaises, tables, tableau, ordinateur et vidéoprojecteur;
- * Plan d'intervention et Plan d'actions prévention INRS;
- * Mannequin adulte, enfant et nourrisson et Défibrillateur automatisé Externe de Simulation;
- * Vidéos « gestes de secours »;
- * L'aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085) ainsi que des documents complémentaires sont remis aux stagiaires.

Formation dispensée par des formateurs titulaires de la formation de « Formateur SST » et à jour de leur « MAC de formateur SST », habilitée par la CAR-SAT Normandie et par la Commission Nationale d'Habilitation (CNH).

Parcours pédagogique

1. Préambule.

Présentation des objectifs de la formation.

Présentation du programme de la formation et l'organisation pratique.

2. Formation à la prévention des risques de transmission de la covid-19.

Former le SST au risque de transmission de la covid et répondre au protocole de prise en charge d'une personnes symptomatique;

Afin que le SST puisse tenir son rôle d'acteur de la prévention et du secours dans l'entreprise : séquence spécifique au risque de transmission de la covid.

3. Domaine de compétences 1 : intervenir face à une situation d'accident du travail.

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise;

Protéger de façon adaptée;

Examiner la victime;

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime;

Secourir la victime de manière appropriée.

4. Domaine de compétences 2 : contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise;

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail;

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

5. Epreuves certificatives.

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

6. Bilan de la formation.

Restitution du résultat des épreuves;

Evaluation de la formation par les sta-



Attestation de formation délivrée en fin de formation & établissement d'une carte SST.